

8^{ème} Rallye national VHC de l'Epine Mont du Chat

Avant pays savoyard

Les 30 et 31 octobre 2026



asac de
SAVOIE



Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le code de la route au cours des reconnaissances de l'itinéraire du rallye, qui ne doivent en aucun cas être des essais de vitesse. Il convient de respecter les riverains, et particulièrement lors des traversées de village. L'avenir de nos rallyes en dépend.

Des sanctions seront prises en cas de non-respect de ces consignes.

Les organisateurs pourront refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye, sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Sanctions prévues par le règlement standard des rallyes FFSA :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire à la FFSA



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Ce règlement particulier sportif du 8^{ème} Rallye national VHC de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard reprends certains points détaillés dans le règlement du rallye moderne.

Merci de s'y référer.



INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASAC de SAVOIE
Nom du Rallye :	8 ^{ème} rallye national de l'Epine Avant pays savoyard
Date :	30 et 31 octobre 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	National
Eligibilité :	Coupe de France des rallyes VHC 2027 coeff 2 championnat de la ligue Rhône Alpes 2026
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	25 en date du 26/08
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Olivier Miguet (Asac Savoie)
Téléphone :	06 40 33 58 12
Mail :	contact@asac-savoie.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Michel Bonfils (président Asac Savoie)
Membres :	Olivier et Stanislas Miguet, JF Barret Boisbertrand, Jocelyne Mugnier
Secrétariat du Rallye, Adresse :	340 chemin des carrières, 73230 Saint Alban Laysse
Téléphone :	06 11 95 13 79
Mail :	contact@asac-savoie.fr
Permanence du Rallye :	Asac Savoie, 340 chemin des carrières, 73230 Saint Alban Laysse
Lieu, date, horaire :	Restaurant La Briquerie, samedi 24 et dimanche 25 octobre de 8h à 12h Restaurant le 60 Chrono (PC Course) vendredi 30 octobre de 8h00 jusqu'à la fin du rallye
Organisateur technique	
Nom :	TEAM 73, Olivier Nicoud
Adresse :	Maison des associations, 201 avenue Saint Exupéry 73290 La Motte Servolex
Téléphone :	06 62 43 25 20
Mail :	contact.team73rallye@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 28 septembre 2026
Ouverture des engagements	Lundi 28 septembre 2026
Clôture des engagements	lundi 19 octobre 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Jeudi 22 octobre 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Mise en ligne jeudi 22 octobre 2026
Reconnaisances (<i>dates & heures</i>)	samedi 24, dimanche 25 de 8h30 à 18h30 et vendredi 30 octobre 2026 de 8h30 à 12h00
Pré vérifications administratives	samedi 24, dimanche 25 de 8h00 à 12h00, Restaurant la Table des Alpes, 100 rue de la briquerie, 732890 La Mote Servolex
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre 2026 de 9h00 à 15h00, Restaurant Le 60 Chrono, 1016 avenue de la Houille blanche 73000 Chambéry
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre 2026 de 9h15 à 15h15, Restaurant le 60 Chrono
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à partir de 8h00 – Savoieexpo, rue du bon vent, Chambéry
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à 14h30, Restaurant Le 60 Chrono
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à 15h30, Restaurant Le 60 Chrono
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à 15h30, Restaurant Le 60 Chrono
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Distribué aux Vérifs administratives contre émargement
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Savoieexpo, vendredi 30 octobre à 17h00 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Arrivée 1 ^{ère} étape	Savoieexpo, vendredi 30 octobre à 19h04 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	vendredi 30 octobre à 22h00
Départ 2 ^{ème} étape	Savoieexpo, samedi 30 octobre à 8h00 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Parking STEF, samedi 31 octobre à 17h41 (1 ^{ère} voiture VHRS)
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	samedi 31 octobre, Garage Renault Chalansonnet, La Motte Servolex
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	samedi 31 octobre, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, Restaurant Le 60 Chrono

Remise des prix (lieu, date, heure)	samedi 31 octobre sur le podium d'arrivée
-------------------------------------	---

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Identique au règlement du 8^{ème} rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

Directeur de Course Adjoint VHC VHRS : Didier Rossignol, licence 11521

Commissaire Technique responsable : « PRUNELLE VICKIE » - 233751

Commissaires Techniques : vhc vhrs : **COQUET Bernard – 1324 et Jean Claude CARRE - 13049**

Chargés des relations avec les concurrents : **AGIER Adrien – 324027**

1.2P. ELLIGIBILITE

Le 8^{ème} rallye national VHC de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard compte pour la coupe de France VHC 2027 coefficient 2, et le championnat de ligue Rhône Alpes 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au règlement du 8^{ème} rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Identique au règlement du 8^{ème} rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Identique au règlement du 8^{ème} rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Identique au règlement du 8^{ème} rallye national de l'Epine Mont du Chat Avant pays savoyard catégorie moderne

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

Il n'y aura pas de dotation en numéraire (chèque ou espèce)

Des coupes pourront être distribuées de la façon suivante :

- Une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général.